



Position paper

L'UE peut aider à guérir le cancer

Aucune victime de cancer pour les 20 prochaines années

Le cancer est un des principaux problèmes auquel de nombreux Européens sont confrontés. Près d'un Européen sur trois développera un cancer au cours de sa vie et chacun sait à quel point un cancer est douloureux et les conséquences qu'il entraîne. Nous avons quasiment tous un ami ou un membre de notre famille qui lutte contre un cancer ou est décédé de cette horrible maladie. Alors que les principales responsabilités en matière de santé reposent sur les États Membres, l'UE peut et doit agir.

Le Groupe PPE s'engage à faire tout son possible pour s'assurer que personne ne meure d'un cancer au sein de l'UE au cours des 20 prochaines années.

Le Groupe PPE soutient les mesures suivantes :

1. Recherche

A : Nous souhaitons doubler le montant alloué par l'Union Européenne pour la recherche contre le cancer d'ici 2024.

B : Le nouveau programme cadre de l'UE pour la recherche devra comporter la mention suivante : « Aucun enfant ne devra décéder d'un cancer sur une période de 20 ans ». Ainsi, le budget alloué à la recherche (cancer et enfant) devra être multiplié par dix d'ici 2024.

C : Les recherches menées par des organisations à but non lucratives telles que les associations contre le cancer, devront recevoir 5 fois plus de soutien qu'auparavant.

D : Nous demandons la mise en place minutieuse d'une réglementation générale sur la protection des données afin d'éviter toute restriction superflue quant à la recherche contre le cancer.

2. Politique pharmaceutique

A : L'Agence Européenne des Médicaments et les associations nationales d'Évaluation des technologies de la santé, qui préparent les jugements des Etats Membres pour décider si un médicament doit être remboursé, doivent travailler plus étroitement ensemble afin de concentrer leurs investissements en faveur des médicaments dont l'effet a été prouvé sur les patients. C'est pourquoi nous demandons une approbation opportune de la proposition de l'Union Européenne sur les Évaluations des technologies de la santé.

B : Un meilleur cadre pour le traitement des enfants atteints de cancer.

C : Moins de bureaucratie pour les essais cliniques, en particulier pour les PME et les associations à but non lucratif.

3. E-Santé

Afin de prendre en charge davantage de thérapies spécialisées et d'éviter des déplacements inutiles aux patients, l'initiative E-Santé au sein de l'Union Européenne devra être mieux soutenue. Nous demandons donc à la Commission Européenne de présenter rapidement une feuille de route avec des propositions de législation afin de garantir l'établissement de normes communes permettant d'améliorer l'interopérabilité des systèmes de santé et l'infrastructure nécessaire à E-Santé.

4. Système de santé transfrontalier

La mise en place d'une directive pour un système de santé transfrontalier permettant aux patients de rencontrer les spécialistes les plus experts pour soigner leur maladie sans charges inutiles.

5. Prévention

Une mise en œuvre stricte et rapide de la directive sur le tabac ; les campagnes de

sensibilisation encourageant un mode de vie sain ; les mesures de qualité de l'air qui traitent des causes de la mauvaise qualité de celui-ci et l'adoption rapide de la proposition de la Commission sur la protection des travailleurs contre les agents cancérigènes et mutagènes auxquels ils peuvent être exposés sur leur lieu de travail.

6. Dépistage et diagnostic précoce

Les Ministres de la Santé devront revoir les recommandations du Conseil de 2003 sur le dépistage du cancer.

7. Registre des cancers

La Commission devra contribuer à élaborer un cadre pour l'interopérabilité des registres européens des cancers au plus vite.

8. La perspective des genres

Une distinction devra être respectée selon que le patient est un homme ou une femme.

9. S'occuper des survivants au cancer

Les personnes ayant survécu à un cancer, ne présentant aucun risque majeur et dont le risque d'un point de vue médical ne dépasse pas celui de la population moyenne devront être protégés contre toute discrimination.

10. Phase terminale sur le lieu de travail

Les personnes en phase terminale devront être autorisées à continuer de travailler si elles le désirent.

11. Equilibre travail-vie de famille

La situation des parents et accompagnants des patients atteints de cancer devra être intégrée à la directive pour l'équilibre travail-vie de famille.

12. Soins palliatifs

La Commission devra créer une plate-forme pour l'échange de bonnes pratiques et le soutien de la recherche en matière de soins palliatifs.

La recherche contre le cancer et son traitement peuvent être plus efficaces si les meilleurs cerveaux d'Europe travaillent en collaboration et si les patients ont la possibilité de bénéficier des avancées réalisées où qu'ils vivent. Cela s'applique aux malades de cancer en général mais plus particulièrement aux enfants et personnes atteintes de cancers rares. Une coopération européenne est essentielle pour fabriquer des médicaments plus spécifiques.